



<http://www.01net.com>

[L'AVIS DE NOTRE AVOCATE]

Les domaines en .fr s'ouvrent aux particuliers

Isabelle Pottier , Micro Hebdo (n° 420), le 04/05/2006 à 00h00

Afin de répondre à une évolution de l'utilisation d'Internet par les particuliers, l'Afnic a décidé de leur ouvrir le « .fr » à partir du 20 juin 2006. Comme le montre une étude réalisée par le quotidien gratuit *20 minutes*, de plus en plus d'internautes ne se contentent plus en effet de visiter des sites. Ils sont aussi des producteurs de contenus, comme le prouve l'émergence très forte des blogs. Pour faciliter les démarches, l'organisme chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaine a ouvert un site consacré à cette opération (www.faites-vous-un-nom.fr). Les particuliers qui respectent les deux conditions d'éligibilité fixées, à savoir être majeur et disposer d'une adresse en France, pourront d'une part, vérifier que le nom de domaine est disponible et, d'autre part, s'adresser à un prestataire de service Internet membre de l'Afnic (fournisseur d'accès, hébergeur...), qui se chargera des formalités. La plupart du temps, le prestataire effectuera cette opération contre rémunération, puisque l'Afnic appliquera un tarif de 6,5 euros HT à partir de l'ouverture aux particuliers. Il s'agira de faire valoir une forme d'identité sur Internet plus qu'une réelle protection du nom, qui risque d'ailleurs d'être un peu plus délicate compte tenu du nombre d'homonymes. Les particuliers devront donc faire preuve de créativité et d'imagination pour construire leur identité à travers un nom de domaine personnalisé. Cette liberté est toutefois encadrée par un principe de responsabilité des internautes, qui doivent vérifier qu'ils ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers.

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.

© 1999-2007, O1net.

fermer